



## Présents ou représentés

-----  
Par Balance

Bonjour

Je reçois le PV de notre dernière AG pour courrier électronique sans AR , est ce normal ?

Je n'ai pas souvenir d'avoir donné mon accord pour une telle pratique .

Le paragraphe Présents ou Représentés m'interpelle .

Sur les 57 nommés seulement 7 pouvoirs renseignés !

Alors , que je connais des copropriétaires absents de l'AG , qui ont donc du été représentés , mais , qui n'ont pas de mandataires . Qui a voté pour eux ?

Est ce normal ?

Le vote des résolutions qui ont suivies , peut il être accepté dans de telles conditions ?

Qu'en pensez vous .

Bien Cordialement

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Il faudrait demander au syndic une copie de la feuille de présence (c'est une prestation facturable).

LE PV de l'AG est notifié (courrier RAR) seulement aux copropriétaires opposants ou défaillants (absents non représentés).

Les copropriétaires absents qui n'ont pas donné de pouvoir à un copropriétaire présent ou n'ont pas voté par correspondance ne sont pas comptabilisés. Ils sont considérés "défaillants". Personne ne vote à leur place.

-----  
Par Balance

Bonjour

Merci pour ces renseignements

Cordialement